

INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITÉ

Établissement public institué par la loi du 9 août 1963

Avenue Galilée – 1210 Bruxelles

Service des soins de santé

COMMISSION NATIONALE MÉDICO-MUTUALISTE

Doc. CNMM 2022/026

Bruxelles, le 24-03-2022

**OBJET : Postes de garde de médecine générale :
Modèle de financement pour la garde de semaine**

CONTENU :

Modèle de financement : GARDE DE SEMAINE

A) Introduction :

Sur base de la note CNMM 2021/059, une proposition de financement pour la garde de semaine avait été présenté et approuvé en juin 2021. Une détermination des critères de financement devait encore être effectué par le groupe de travail pour le 31/12/2021 au plus tard.

Sur base de l'accord médico-mut 2022-2023 (point 3.2.3.1), un budget de 6.800.000,00 € a entretemps été accordé pour la poursuite des projets de garde de semaine existants ainsi que pour le lancement de nouveaux projets de garde de semaine.

Dans le cadre des réunions du groupe de travail « GARDE DE SEMAINE » qui ont eu lieu courant de l'année 2021 et suite aux différentes remarques qui avaient été formulées par le groupe de travail « GARDE DE SEMAINE » dans la note CNMM 2021/059 :

Le GT Garde de semaine a les questions suivantes concernant la rédaction et l'application des critères:

- *La possibilité d'initiatives bottom-up*
- *Et la garde pendant la nuit noire ? Après 23 heures ?*
- *La collaboration entre les postes de garde, surtout la nuit.*
- *Quelle distance un patient peut-il parcourir pour atteindre un poste de garde ? Et s'il doit passer par le service des urgences d'un hôpital ?*
- *Utilisation de la phase 2 de 1733*
- *Critère supplémentaire : inclusion de la zone d'opération du poste de garde.*

Le Service de l'INAMI présente la proposition suivante concernant les critères de financement – GARDE DE SEMAINE :

B) Critères pris en compte + Valeurs des critères :

Cette proposition a été établie en reprenant exactement les mêmes critères que les premières propositions formulées par le Service de l'INAMI courant du mois de juin 2021. Pour chacun de ces critères, une valeur a été définie par le Service de l'INAMI. Chaque critère se voit attribué un nombre de points selon la valeur de ce critère :

- Critère « **faible** » = 5 points au total ;
- Critère « **moyen** » = 10 points au total ;
- Critère « **élevé** » = 15 points au total ;
- Critères « **très élevé** » = 20 points au total ;

Après analyse du Service de l'INAMI, les valeurs suivantes ont été attribuées à chaque critère concerné :

<u>Critères</u>	<u>Valeur</u>	<u>Nombre de points totaux</u>
Nombres d'habitants	Très Elevé	20 points
Nombre de km ²	Très Elevé	20 points
Densité de population	Elevé	15 points
Pénurie de médecins	Très Elevé	20 points
1733	Faible	5 points
PMG dans ou près d'un hôpital	Moyen	10 points
Absence d'un PMG voisin effectuant une garde de semaine	Moyen	10 points
	<u>Total de points</u>	<u>100 points</u>

C) Répartition des points pour chaque critère :

Chaque poste de garde candidat à la garde de semaine devra introduire un dossier reprenant l'ensemble de ces critères auprès du Service de l'INAMI via **les annexes 1 et 2**. Après analyse de ce dossier, l'INAMI attribuera un nombre de points pour chaque critère sur base de la méthode de répartition des points reprises à **l'annexe 3**.

D) Résultat – Financement garde de semaine attribué

Sur base du nombre total de points obtenu, le Service de l'INAMI pourra proposer au poste de garde candidat à la garde de semaine l'un des financements suivants :

Nombre total de points :

- Si 75 points ou + : Garde de semaine "**Full Time – Accueil + Garde Mobile de 18h à 8h (56h)**"
- De 50 à 70 points : Garde de semaine "**Part Time - Accueil + Garde mobile de 18h à 23h (20h)**"
- - de 50 points : **pas de financement de garde de semaine**

Pour chaque type de structure de projet de poste de garde, un nombre de poste de garde ouvert et un nombre de véhicules pouvant être financés dans le cadre de la garde de semaine sera défini sur base des modalités de financement reprises à **l'annexe 4**.

Sur base de cette proposition, le poste de garde candidat pourra prendre les décisions suivantes :

- 1) Accepter la proposition de financement effectué par le Service de l'INAMI ;
- 2) Refuser la proposition de financement effectué par le Service de l'INAMI ;
- 3) Discuter avec le service de l'INAMI concernant « les possibilités de coopérations » dans le cas où le poste de garde n'obtient pas un financement pour une Garde de semaine "Full Time – Accueil + Garde Mobile 56h".

E) Coopérations de postes de garde dans le cadre de la garde de semaine ;

E.1. Procédure lié au projet de coopération de postes de garde

Sur base de la discussion indiqué au point D, le poste de garde candidat devra se concerter avec un autre poste de garde « Voisin » sur les possibilités de coopérations concernant la garde de semaine et

le cas échéant, cette proposition de coopération devra de nouveau faire l'objet de l'envoi d'un dossier au Service de l'INAMI. Le Service analysera ce dossier sur base des éléments repris à l'**annexe 3**.

Après analyse du dossier de coopération et dans le cas où le Service de l'INAMI le juge recevable, le critère « Absence d'un poste de garde voisin effectuant une garde de semaine » sera remplacé par le critère suivant : « Coopération avec un autre poste de garde ». Ce nouveau critère aura une valeur et un total de point identique au critère qu'il remplace, à savoir un total de 10 points.

Ces 10 points seront obtenus si le projet de coopération de poste de garde fourni les éléments suivants :

- Envoi d'une copie du plan d'accord de coopération concernant l'organisation de la garde de semaine signé par les postes de gardes concernés sur base du modèle repris à l'**annexe 5** ;
- Envoi des informations demandés par le Service de l'INAMI dans l'**annexe 1 et 2** concernant les détails de l'organisation de la Garde de semaine au sein de la coopération.

E.2. Site sur lequel sera effectué la garde de semaine au sein de la coopération

Dans le cas où une coopération peut avoir lieu entre 2 postes de garde pour l'organisation de la garde de semaine, celle-ci sera effectuée sur un seul et unique site qui sera déterminé de la manière suivante :

- 1) Les 2 postes de garde faisant l'objet d'une coopération seront analysés également au niveau individuel (nombre de points total pour chaque poste de garde). Celui qui obtient le plus de points sera désigné comme étant le site sur lequel sera effectuée la garde de semaine ;
- 2) En cas d'égalité de point, le poste de garde qui sera situé dans ou près d'un hôpital se verra donner la priorité pour organiser la garde de semaine ;
- 3) Si le projet est en désaccord avec le site défini ou s'il n'est pas possible de définir le site de la garde de semaine via les points 1 et 2, une discussion devra avoir lieu entre le projet de coopération et le Service de l'INAMI afin de déterminer clairement le site sur lequel sera organisé la garde de semaine sur base des arguments avancés par chacune des parties.

E.3. Nombre de véhicule utilisé pour la garde de semaine au sein de la coopération

Dans le cas où une coopération peut avoir lieu entre 2 postes de garde pour l'organisation de la garde de semaine, le nombre de véhicules qui pourra être utilisé par cette coopération sera déterminé sur base des modalités de financement reprises à l'**annexe 4** et sur base de la méthode de calcul reprise à l'**annexe 6**. (pour 2 postes de garde sur un seul projet ou via une coopération de 2 postes de garde)

Remarque : Dans le cas où un projet reprend 2 postes de garde sur une même asbl, les modalités de financement qui seront appliquées sont identiques à celle appliquées pour la coopération entre 2 postes de garde.

F) Projets reprenant 3 Postes de garde ou + ou coopérations entre 3 postes de garde ou +

F.1. Nombre de postes de garde ouvert pour la garde de semaine au sein du projet

Dans le cas où le projet qui demande un financement pour l'organisation de la garde de semaine reprend 3 postes de garde ou +, celui-ci ne pourra effectuer cette garde de semaine que sur un certain nombre de poste de garde limité. Ce nombre de poste de garde ouvert sera déterminé sur base du nombre d'habitants et de la superficie totale concerné par le projet. Ces 2 éléments seront pris en compte dans le calcul sur une base égale (50% nombres d'habitants/50% superficie totale).

Le détail de la méthode de calcul pour la détermination de ce nombre de postes de garde ouvert en semaine est reprise à **l'annexe 7**.

F.2. Nombre de véhicule utilisé pour la garde de semaine au sein du projet

Le nombre de véhicules utilisés par le projet qui reprend 3 postes de garde ou plus dans le cadre de la garde de semaine sera déterminé sur base de la méthode de calcul reprise à **l'annexe 6** (pour 3 postes de garde ou + sur un seul projet ou via une coopération de 3 postes de garde ou +).

G) Analyse de l'activité de la garde mobile

G.1. Dans le cas où un poste de garde utilise un véhicule

Si un poste de garde utilise un véhicule et souhaite obtenir un véhicule supplémentaire dans le cadre de la garde de semaine, celui-ci devra tout d'abord :

- 1) Avoir un nombre d'habitant (X) et une superficie totale (Y) justifiant l'utilisation d'un véhicule supplémentaire sur base de la méthode de calcul reprise à **l'annexe 6**.

Remarque : pour un poste de garde individuel, le dénominateur concernant la superficie totale (Y) sera de 325,33 km²

- 2) Envoyer le nombre de visites à domicile effectuées par jour et par heure par le véhicule initial dans le cadre du service de garde de semaine organisé à partir du poste de garde **(et cela pour une durée minimum de 6 mois)**,
- 3) Communiquer les démarches entreprises pour faire baisser le pourcentage de visites à domicile à 20 % maximum du total de contacts (consultations + visites à domicile).

Après analyse des données envoyées, une 2^{ème} voiture avec chauffeurs ne pourra faire l'objet d'un financement que si :

- 1) Pour la période de soirée (de 18h à 23h)
Le véhicule initial du poste de garde réalise en moyenne plus de 6 visites à domicile ;
- 2) Pour la période de nuit noire (23h à 8h)
Le véhicule initial du poste de garde effectue en moyenne plus de 4 visites à domicile
- 3) le poste de garde présente un plan d'action avec comme objectif final de réduire le nombre de visites à domicile jusqu'à 20% maximum du nombre de contacts total.

G.2. Dans le cas où un projet de poste de garde utilise 2 véhicules

Si un projet de poste de garde utilise 2 véhicules dans le cadre de la garde de semaine, celui-ci devra obligatoirement envoyer les données suivantes :

- 1) le nombre de visites à domicile effectuées par jour, par heure et par voiture dans le cadre de la garde de semaine organisée à partir du poste de garde,
- 2) les démarches entreprises pour faire baisser le pourcentage de visites à domicile à 20 % maximum du total de contacts (consultations + visites à domicile).

Après analyse des données, cette 2^{ème} voiture avec chauffeurs ne pourra continuer à faire l'objet d'un financement que si :

- 1) le poste de garde prouve que sur la période de 5 heures de la soirée (de 18h à 23h heures), en moyenne plus de 6 visites à domicile ont été réalisées par les 2 véhicules ;
- 2) le poste de garde prouve que sur la période de 9 heures de nuit noire (de 23h à 8h heures), en moyenne plus de 4 visites à domicile ont été réalisées par les 2 véhicules ;
- 3) le poste de garde présente un plan d'action avec comme objectif final de réduire le nombre de visites à domicile jusqu'à 20% maximum du nombre de contacts total.

G.3. Dans le cas où un projet de poste de garde utilise 3 véhicules ou +

Si un projet de poste de garde utilise 3 véhicules ou + dans le cadre de la garde de semaine, celui-ci devra obligatoirement envoyer les données suivantes :

- 1) le nombre de visites à domicile effectuées par jour, par heure et par voiture dans le cadre de la garde de semaine organisée à partir du poste de garde,
- 2) les démarches entreprises pour faire baisser le pourcentage de visites à domicile à 20 % maximum du total de contacts (consultations + visites à domicile).

Après analyse des données, une révision du nombre de véhicules (à la hausse ou à la baisse) pourra être demandé par le Service de l'INAMI.

H) Indexation de la proposition de financement « GARDE DE SEMAINE »

Dans la note CNMM 2021/059 présenté en juin 2021, une proposition de financement avait été présentée et approuvée pour l'organisation de la garde de semaine. Une proposition concernant les critères de financement devait normalement être présenté courant de l'année 2021 mais celle-ci ne peut être finalement présenté qu'en 2022. En conséquence, le Service de l'INAMI a appliqué une indexation sur les montants définis pour la garde de semaine dans la note CNMM 2021/059 . Cette indexation est identique à celle appliquée sur le budget des postes de garde dans le cadre du fonctionnement du poste du garde durant le WE, à savoir :

- Maintien du montant maximum forfaitaire de 2500,00 € concernant les rubriques suivantes : Matériel de bureau, Sensibilisation, Téléphone + Fax + Internet et Secrétariat social ;
- Augmentation de 2% pour les rubriques suivantes : Location + Equipements utilitaires, Entretien, Coordination-administration, Accueil, Transport.

Remarque :

Le montant de 223.063,89 € initialement prévu pour 1 poste de garde FULL TIME est remplacé par un montant de 227.475,17 €.

Le détail de ce montant est repris à l'**annexe 8**.

I) Analyse des dossiers

I.1 Projets existants de garde de semaine

A partir du 1^{er} avril 2022, le Service de l'INAMI demandera aux 14 projets existants de garde de semaine d'envoyer les informations concernant les critères de financement afin de pouvoir déterminer le type de financement de garde de semaine qui pourra leur être attribué. Ces informations devront être envoyées pour le 15/05/2022 au plus tard. Une fois ce type de financement défini, celui-ci sera communiqué à chaque projet existant qui devra communiquer sa décision au Service de l'INAMI par rapport au type de financement proposé (acceptation – refus – discussion) et en cas d'acceptation, celui-ci devra effectuer les modifications nécessaires afin de se conformer au type de financement défini.

Pour la période du 01/04/2022 au 30/06/2022, le Service de l'INAMI propose que les 14 projets existants puissent obtenir une prolongation du financement actuel (montant forfaitaire par trimestre) car cette période est considérée comme une période transitoire entre l'ancien système de financement et le nouveau système de financement.

I.2. Les projets de garde de semaine dont le lancement est prévue avant le 01/07/2022

Dans un 2^{ème} temps, le Service de l'INAMI analysera également les demandes de projets de garde de semaine pour lesquels une date de lancement avant le 01/07/2022 est possible. Les dossiers de demande concernant ces nouveaux projets devront reprendre de manière claire et complète les informations concernant les critères de financement afin de pouvoir déterminer le type de financement de garde de semaine qui pourra leur être attribué. Ces dossiers de demande devront être envoyés avant le 15/05/2022 afin d'assurer leur présentation à la CNMM avant la date de lancement de la garde de semaine.

I.3. Les projets de garde de semaine dont le lancement est prévue après le 01/07/2022

Par la suite, le Service de l'INAMI analysera également les demandes de projets de garde de semaine dont la date de lancement est prévue après le 01/07/2022. Ces dossiers seront analysés et présentés sur base du calendrier prévu pour les réunions de la Médico-mut.

Remarque :

Le poste de garde candidat ne pourra en aucun cas effectuer une garde de semaine sans décision de la CNMM. Dans le cas où celui-ci le ferait, un financement rétroactif ne sera pas autorisé.

J) Les membres de la CNMM sont invités à :

- Prendre note du modèle de financement de la garde de semaine ;
- Se prononcer sur la proposition de financement
- Accepter de prolonger le financement actuel des 14 projets pilotes de 3 mois (jusqu'au 30/06/2022) ;

MISSION DE LA COMMISSION NATIONALE MÉDICO-MUTUALISTE :

La Commission nationale médico-mutualiste est priée de :

- Prendre acte et de se prononcer sur le modèle de financement pour la garde de semaine.

GARDE DE SEMAINE

Demande du financement de poste de garde de médecine générale

Comment utiliser le présent document?

Le présent document et le fichier *Excel* y afférant servent de base aux demandes de budget concernant l'organisation d'une garde de semaine dans un poste de garde de médecine générale. Vous y trouverez les informations minimales nécessaires au traitement de votre demande. Outre ces informations minimales, ce document vous offre la possibilité de détailler davantage votre projet.

Nous vous prions de rédiger votre demande selon les rubriques ci-dessous :

1. Coordonnées
2. Portée du projet
3. Territoire
4. Infrastructure
5. Horaire
6. Modalités de fonctionnement
 - 1) Accueil
 - 2) Coordination et administration
 - 3) Transport
 - 4) Perception des honoraires
 - 5) Informatique
 - 6) Organisation de la garde de semaine
7. Coopération avec un autre poste de garde
8. Collaboration avec des partenaires externes
9. Date de lancement prévue

Chacune des rubriques ci-dessous décrit en italique bleu quelles informations sont demandées. Veuillez répondre de votre mieux aux questions figurant entre crochets. Votre demande peut reproduire les informations relatives à votre projet directement sous chaque rubrique. Il n'est pas nécessaire de garder le texte en italique bleu et les questions entre crochets.

Pour un traitement correct de votre demande, il est essentiel que les informations que vous donnez dans le fichier Excel et dans le document Word soient les plus claires et complètes possibles.



1. Coordonnées

Coordonnées du cercle de médecins généralistes effectuant une garde de semaine

[Nom du cercle de médecins généralistes]

À l'attention de [Personne de contact]

[Rue] [Numéro]

[Code postal] [Commune]

Tél. :

GSM. :

E-mail :

Coordonnées du responsable du poste de garde de médecine générale effectuant une garde de semaine

[Nom du poste de garde de médecine générale]

À l'attention de [Personne de contact]

[Rue] [Numéro]

[Code postal] [Commune]

Tél. :

GSM. :

E-mail :

La communication au sujet de votre demande se fera avec la personne de contact indiquée comme responsable du poste de garde de médecine générale.

2. Portée du projet de garde de semaine

Vote :

Indiquez sous cette rubrique les résultats du vote général parmi les médecins généralistes de votre cercle concernant l'organisation d'une garde de semaine. Indiquez ces résultats en chiffres absolus et joignez à votre demande une copie des documents du processus décisionnel interne qui étayent ces résultats.

[Nombre de médecins généralistes qui participent activement à la garde et le nombre d'entre eux qui ont voté pour, contre, blanc ou n'ont pas voté (abstention)]

[Nombre de médecins généralistes dispensés de garde]

3. Territoire

Sous cette rubrique, veuillez compléter au moins la feuille de calcul « Territoire » du fichier Excel « Demande de budget - Garde de semaine - Poste de garde de médecine générale.xlsx ». Vous pouvez mentionner ci-dessous toute information supplémentaire que vous souhaiteriez donner pour caractériser votre poste de garde de médecine générale dans le cadre de la garde de semaine.

[Information supplémentaire sur le champ d'activité de votre poste de garde de médecine générale]

4. Infrastructure

Sous cette rubrique, veuillez compléter au moins la feuille de calcul « Infrastructure » du fichier Excel « Demande de budget-Garde de semaine - Poste de garde de médecine générale.xlsx ». Vous pouvez mentionner ci-dessous toute information supplémentaire que vous souhaiteriez donner sur l'infrastructure de votre poste de garde de médecine générale dans le cadre de la garde de semaine.

[Information supplémentaire sur l'infrastructure de votre poste de garde de médecine générale]

5. Horaire

*Sous cette rubrique, veuillez compléter au moins la feuille de calcul « Horaire » du fichier Excel « Demande de budget-Garde de semaine - Poste de garde de médecine générale.xlsx ». Afin d'entrer en ligne de compte pour un financement, votre poste de garde doit être ouvert au minimum pendant 20h du lundi au jeudi (de 18h à 23h * 4). Vous pouvez mentionner ci-dessous toute information supplémentaire que vous souhaiteriez donner sur les heures d'ouverture de votre poste de garde de médecine générale dans le cadre de la garde de semaine.*

[Information supplémentaire sur l'horaire de votre poste de garde de médecine générale]

6. Modalités de fonctionnement

6.1. Accueil

Donnez toute information utile sur la manière dont l'accueil sera assuré au poste de garde dans le cadre de la garde de semaine. Votre demande doit mentionner au moins les informations demandées ci-dessous.

[Nombre d'ETP préposés à l'accueil]

[Vue d'ensemble des heures de travail des collaborateurs préposés à l'accueil]

[Vue d'ensemble des tâches des collaborateurs préposés à l'accueil]

6.2. Coordination et administration

Donnez toute information utile sur la manière dont l'encadrement du poste de garde sera assuré dans le cadre de la garde de semaine. Si le poste de garde doit faire appel à un coordinateur et/ou un assistant administratif, mentionnez au moins les informations demandées ci-dessous.

[Nombre d'ETP coordinateur]

[Nombre d'ETP assistant administratif]

[Vue d'ensemble des heures de travail du coordinateur]

[Vue d'ensemble des heures de travail de l'assistant administratif]

[Vue d'ensemble des tâches du coordinateur]

[Vue d'ensemble des tâches de l'assistant administratif]

6.3. Transport

Indiquez de quelle manière le transport des médecins sera réglé pour leurs visites à domicile dans le cadre de la garde de semaine et mentionnez, en fonction du type de transport, au moins les informations demandées ci-dessous. Si vous prévoyez d'autres formes de transport, notamment le transport de patients, expliquez le aussi sous cette rubrique. Argumentez également si vous avez examiné d'éventuelles options meilleur marché, par exemple grâce à la collaboration avec d'autres postes de garde de médecine générale et pourquoi, le cas échéant, vous n'avez pas retenu ces options.

Déplacement du médecin avec son propre véhicule

[Le médecin reçoit-il une indemnité de transport de la part du poste de garde ? De quel montant et de quelle manière ?]

Déplacement du médecin avec un véhicule acheté / loué à bail par le poste de garde

[Combien de voitures ont été achetées ?]

[Marque et type]

[Équipement des voitures ?]

[Est-ce que votre poste de garde compte engager des chauffeurs ?]

[À quelles heures les voitures sont-elles utilisées ?]

Transport des médecins par une firme de transport extérieure

[Combien de voitures et de chauffeurs sont en service ?]

[À quelles heures ?]

[Si vous avez déjà reçu à titre d'évaluation un contrat type de firmes de transport externes, vous pouvez le joindre à votre demande.]

Autres régimes, comme le transport de patients

[Donnez toutes les informations utiles.]

6.4. Perception des honoraires

Décrivez sous cette rubrique le mode de perception des honoraires de médecins généralistes et des honoraires de disponibilité lors de la garde de semaine.

[Perception directe par le médecin généraliste ou perception centrale par le poste de garde ?]

[Application du tiers payant généralisé?]

[De quelle manière les honoraires sont-ils redistribués si leur perception est centralisée ?]

6.5. Informatique

[Envisagez-vous d'utiliser des systèmes informatiques spécifiques supplémentaires dans le cadre de la garde de semaine, par exemple pour la répartition des gardes ? Dans l'affirmative, lesquels ?]

[Dans quelle mesure votre système informatique est-il connecté aux systèmes utilisés par d'autres postes de garde existants ou démarrants ? À ce sujet, collaborez-vous avec d'autres postes de garde ?]

6.6. Organisation de la garde de semaine

Nombres de médecins actifs dans la garde de semaine

[Combien de médecins internes actifs en garde de semaine ?]

[Combien de médecins externes actifs en garde de semaine ?]

[Combien de médecins stagiaires/haios actifs en garde de semaine ?]

1733

[Est-ce que votre poste de garde utilisent le 1733 ?]

[Si oui, quelle phase (phase 1 ou 2) ?]

Lien avec Hôpital

[Est-ce que votre poste de garde se situe dans un hôpital ?]

[Si cela n'est pas le cas, est-ce que votre poste de garde se situe à proximité d'un hôpital) ?]

[Si cela est le cas, quelle est la distance entre le poste de garde et l'hôpital concerné]

7. Coopération (à remplir uniquement dans le cadre d'une demande de financement pour une coopération de poste de garde)

Décrivez sous cette rubrique quels accords de coopération votre poste de garde conclut avec d'autres postes de garde de médecine générale mais également avec des partenaires régionaux et locaux (hôpitaux, autorités locales, police, pompiers, autres dispensateurs de soins, ...) dans le cadre de la garde de semaine.

[Donnez toute information utile sur la coopération avec d'autres postes de garde de médecins généralistes.]

8. Collaboration avec des partenaires externes

[Donnez toute information utile sur les accords de collaboration avec des partenaires régionaux et locaux (hôpitaux, autorités locales, police, pompiers, autres dispensateurs de soins, ...).]

[Votre poste de garde peut-il faire appel à d'autres subsides ? Dans l'affirmative, lesquels ?]

9. Date de lancement prévue de la garde de semaine

[À partir de quelle date votre poste de garde effectuera une garde de semaine ?]

[Connaissez-vous des obstacles qui pourraient retarder le lancement de la garde de semaine ?]

Nom du poste de garde :

Veillez répondre à toutes les questions posées ci-dessous relatif à l'infrastructure du poste de garde effectuant la garde de semaine. Vous pouvez reprendre des informations supplémentaires dans le fichier WORD "Demande financement poste de garde de médecine générale_FR.docx"

Adresse du poste de garde de médecine générale (si connu)

Rue, numéro

Code postal, commune

Nombre d'habitants couvert par le poste de garde

Superficie total couverte par le poste de garde (en km²)

Superficie totale du bâtiment (en m²)

Superficie totale de la partie qui est utilisé pour le poste de garde des médecins généralistes (en m²)

Superficie de la salle d'attente + les cabinets + l'accueil/le secrétariat (en m²)

Nombre de cabinets

Est-ce que le poste de garde paie un loyer supplémentaire ou est-ce que cela est déjà compris dans le loyer payé pour le Week-end?

.....

Si le poste de garde doit payer un loyer supplémentaire : qu'est-ce qu'est le prix de la location mensuelle ?

.....

Les coûts de l'équipement d'intérêt général (eau, gaz, électricité), sont-ils compris dans le prix de location?

.....

Qui est le propriétaire du bâtiment?

.....

Est-ce que (une partie du)/(le) bâtiment sera utilisé par d'autres organisations ou pour d'autres activités que celles de la garde de semaine durant la période concerné (lundi 8h à vendredi 19h)? Si oui, quelles parties et quelles organisations?

.....

Dans le cadre de cette utilisation, est-ce que le poste de garde concerné applique une sous-location auprès de cette(ces) organisation(s) ?

.....

Si le bâtiment est sous-loué pendant la semaine : quel est le montant mensuel de de cette sous-location ?

.....

Nom du poste de garde sur lequel la garde de semaine est effectuée :

Du 01/01 au 31/12 et du au



Veuillez remplir ci-dessous le nombre de personnes concernées dans chaque fonction, par unité de temps .

Dans le cas où votre projet compte plusieurs PMG's où le mode de fonctionnement change en fonction des mois concernés, merci de produire une copie pour chaque PMG / période et de bien indiquer en haut du document de quelle PMG / période il s'agit. S'il y a p.ex. 2 médecins de garde dans le PMG au courant des mois d'octobre à mars et seulement 1 médecin les autres mois, vous faites 2 feuilles dans ce fichier Excel: une feuille pour les périodes de 01/01 à 31/03 et 01 /10 à 31/12 et une autre feuille pour la période de 01/04 à 30/09.

Garde fixe: Le nombre de médecins qui font des consultations dans le poste de garde pendant les heures d'ouverture du PMG dans le cadre de la garde de semaine (pas les médecins qui se tiennent en réserve)
 Garde roulant: Le nombre de médecins qui font des visites à domicile dans le cadre de la garde de semaine (pas les médecins qui se tiennent en réserve)

! Attention: dans le cas où le même médecin généraliste est de garde fixe au PMG et de garde roulant au même moment, merci de lui compter comme 0,5 pour chaque fonction (donc 0,5 garde fixe et 0,5 garde roulant).

Médecins de réserve: Les médecins qui se tiennent en réserve
 Accueillants: Le nombre de personnes assurant l'accueil des patients
 Télé-accueil: Les moments où les appels pour le poste de garde sont traités par un télé-secrétariat . Il suffit de noter un 1 dans le schéma pour les moments que le té lé-accueil est fonctionnel.
 Chauffeurs: Le nombre de personnes assurant le transport des médecins

! Attention: dans le cas où la même personne fonctionne comme accueillant et chauffeur au même moment, merci de lui compter c omme 0,5 pour chaque fonction (donc 0,5 accueillants et 0,5 chauffeurs).

! Attention: si vous avez des précisions ou des remarques (p.ex. vos accueillants commencent le travail le vendredi à 18h45), merci de les reprendre dans le cadre réservé aux commentaires en bas de ce document.

LUNDI

	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00
	-	-	-	-	-	-
	18:59	19:59	20:59	21:59	22:59	23:59
Garde fixe						
Garde roulant						
Médecins de réserve						
Accueillants						
Télé-accueil						
Chauffeurs						

MARDI

	0:00	1:00	2:00	3:00	4:00	5:00	6:00	7:00		18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00
	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-
	0:59	1:59	2:59	3:59	4:59	5:59	6:59	7:59		18:59	19:59	20:59	21:59	22:59	23:59
Garde fixe															
Garde roulant															
Médecins de réserve															
Accueillants															
Télé-accueil															
Chauffeurs															

MERCREDI

	0:00	1:00	2:00	3:00	4:00	5:00	6:00	7:00		18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00
	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-
	0:59	1:59	2:59	3:59	4:59	5:59	6:59	7:59		18:59	19:59	20:59	21:59	22:59	23:59
Garde fixe															
Garde roulant															
Médecins de réserve															
Accueillants															
Télé-accueil															
Chauffeurs															

JEUDI

	0:00	1:00	2:00	3:00	4:00	5:00	6:00	7:00		18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00
	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-
	0:59	1:59	2:59	3:59	4:59	5:59	6:59	7:59		18:59	19:59	20:59	21:59	22:59	23:59
Garde fixe															
Garde roulant															
Médecins de réserve															
Accueillants															
Télé-accueil															
Chauffeurs															

VENDREDI

	0:00	1:00	2:00	3:00	4:00	5:00	6:00	7:00
	-	-	-	-	-	-	-	-
	0:59	1:59	2:59	3:59	4:59	5:59	6:59	7:59
Garde fixe								
Garde roulant								
Médecins de réserve								
Accueillants								
Télé-accueil								
Chauffeurs								

RESUME (excl. jours férié)

	Nombre d'heures total	Heures semaine soirée 18h-23h	Heures semaine nuit 23h-8h
Garde fixe	0	0	0
Garde roulant	0	0	0
Médecins de réserve	0	0	0
Accueillants	0	0	0
Télé-accueil	0	0	0
Chauffeurs	0	0	0

Nom du poste de garde :	
-------------------------	--

Veillez répondre à toutes les questions posées ci-dessous relatif à l'organisation du poste de garde durant la garde de semaine. Vous pouvez reprendre des informations supplémentaires dans le fichier WORD "Demande financement poste de garde dde médecine générale_FR.docx"

1. Médecins

Nombre total de médecins actifs à la garde :

Nombre total de médecins internes :

Nombre total de médecins externes :

Nombre de stagiaires (HAIO's) :

2. 1733

Votre poste de garde utilise t-il le 1733 ?

Si oui, quel phase (phase 1 ou 2) ?

3. Lien avec Hôpital

Votre poste de garde se situe t-il dans un hôpital ?

Votre poste de garde se situe t-il à proximité d'un hôpital ?

--> Si cela est le cas, quelle distance sépare le poste de garde de l'hôpital ?

Nom du poste de garde:

Dans la version coordonnée officielle du modèle de financement des postes de garde de médecine générale dans le cadre de la garde de semaine, vous trouvez ci-dessous plus d'informations sur les rubriques qui peuvent compter pour un financement.

Il est important de chiffrer en détail les différentes parties de vos frais de fonctionnement pour la garde de semaine sur base des devis et des estimations transparentes qui mettent en évidence vos besoins réels.

FONCTIONNEMENT		
Frais opérationnels		0,00 €
	Matériel de bureau	
	Sensibilisation	
	Téléphone + Fax + Internet	
	Secrétariat social	
	Location + Eau, électricité et gaz	
	Entretien	
Coordination - Administration		0,00 €
	Coordination	
	Collaborateur administratif	
Salaires accueil		
Transport		
Dépenses non comptabilisées		0,00 €
	Produits pharmaceutiques + matériel médical	
	Catering	
	Amortissements (autres que du hardware)	
	Indemnités de gestion	
	Personnel soignant	
	Frais de représentation	
	Équipement de la salle de consultation	
	Frais bancaires	
Total		0,00 €

Nom du poste de garde:

Il est important de chiffrer en détail les frais d'investissement uniques pour la garde de semaine sur base des devis et des estimations transparentes qui mettent en evidence vos besoins réels.

RESUME : REPARTITION DES POINTS POUR FINANCEMENT GARDE DE SEMAINE				
Critères	Valeur	Nombre de points totaux	Répartitions des points	Remarques
1. Nombre d'habitants	Très Elevé	20 points	- de 100.000 habitants : 0 points Entre 100.000 et 150.000 habitants : 10 points Entre 150.000 et 200.000 habitants : 15 points + de 200.000 habitants : 20 points	
2. Nombre de Km²	Très Elevé	20 points	- de 100 km ² : 0 points Entre 100 km ² et 300 km ² : 10 points Entre 300 km ² et 600 km ² : 15 points + de 600 km ² : 20 points	
3. Densité de population	Elevé	15 points	- de 200 habitants/km ² : 0 points Entre 200 habitants et 300 habitants/km ² : 5 points Entre 300 et 600 habitants/km ² : 10 points + de 600 habitants/km ² : 15 points	
4. Pénurie de médecins	Très Elevé	20 points	+ de 110 médecins pour 100.000 habitants : 0 points Entre 100 et 110 médecins/100.000 habitants : 10 points Entre 90 et 100 médecins/100.000 habitants : 15 points - de 90 médecins/100.000 habitants : 20 points	L'ensemble des médecins effectuant une garde dans le cadre de la garde de semaine sera pris en compte (Médecins interne, externe et HAIO's compris).
5. 1733	Faible	5 points	1733 utilisé par poste de garde (phase 1 ou 2) : 5 points 1733 pas utilisé par poste de garde : 0 points	
6. Poste de garde situé dans ou près d'un hôpital	Moyen	10 points	PMG situé dans ou à proximité de l'hôpital : 10 points PMG pas situé dans ou à proximité de l'hôpital : 0 points	Le poste de garde sera considéré comme à proximité de l'hôpital si la distance entre les 2 est inférieure à 500m.
7. Absence d'un PMG voisin effectuant une garde de semaine	Moyen	10 points	Absence d'un PMG voisin effectuant une garde de semaine : 10 points Présence d'un PMG voisin effectuant une garde de semaine : 0 points	Un poste de garde sera considéré comme voisin si la distance la plus courte entre les 2 sites est inférieure à 25 km.
En cas de coopération entre postes de garde : Remplacement critère "Absences" par "Coopération"				
7b. Coopération avec un poste de garde voisin	Moyen	10 points	Coopération avec un poste de garde voisin : 10 points Pas de coopération avec un poste de garde voisin : 0 points	
			RESULTAT FINAL : Financement Garde de semaine attribué	
TOTAL FINAL :		100 points	75 pts ou + : Garde de semaine "FULL TIME" (56h) entre 50 et 70 pts : Garde de semaine "PART TIME" (20h) - de 50 pts : Pas de financement Garde de semaine	

Garde de semaine : Modalités de financement

RESUME : FINANCEMENT GARDE DE SEMAINE			
Nombre de postes de garde	Détails poste de garde ouvert	Nombre de véhicules	Remarques
1 POSTE DE GARDE			
75 pts ou + : FULL TIME (56h)	1 PMG ouvert 56h (de 18h à 8h)	1 véhicule 56h (de 18h à 8h)	
entre 50 et 70 pts : PART TIME (20h)	1 PMG ouvert 20h (de 18h à 23h)	1 véhicule 20h (de 18h à 23h)	
- de 50 pts : pas de financement	pas de PMG ouvert	pas de véhicules	
2 POSTES DE GARDE (sur 1 seul projet ou via une coopération)			
75 pts ou + : FULL TIME (56h)	1 PMG ouvert 56h (de 18h à 8h)	N véhicules sur base coefficient (*)	$(*) : ((X/122302) + (Y/650,67))/2$
entre 50 et 70 pts : PART TIME (20h)	1 PMG ouvert 20h (de 18h à 23h)	N véhicules sur base coefficient (*)	$(*) : ((X/122302) + (Y/650,67))/2$
- de 50 pts : pas de financement	pas de PMG ouvert	pas de véhicules	
3 POSTES DE GARDE ou + (sur 1 seul projet ou via une coopération)			
75 pts ou + : FULL TIME (56h)	N PMG sur base coefficient (**)	N véhicules sur base coefficient (***)	$(**) : ((X/366907) + (Y/976))/2$
entre 50 et 70 pts : PART TIME (20h)	N PMG sur base coefficient (**)	N véhicules sur base coefficient (***)	$(***) : ((X/122302) + (Y/976))/2$
- de 50 pts : pas de financement	pas de PMG ouvert	pas de véhicules	
		Dans les formules ci-dessus, les valeurs concernent :	X = nombre d'habitant total du PMG en garde de semaine
			Y = superficie totale en km² du PMG en garde de semaine
		Le nombre de véhicules définis pour un PART TIME :	Ceux-ci ne pourront être utilisé que de 18h à 23h

Plan d'accord de coopération pour l'organisation de la garde de semaine

Le modèle de plan d'accord suivant reprend les articles minimums demandés par l'INAMI (ceux-ci peuvent être complétés avec des articles supplémentaires par les postes de garde concernés)

En date du/..../...., un plan d'accord de coopération pour l'organisation de la garde de semaine est établie pour la période allant du/..../.... au/..../....

Entre d'une part,

Nom du poste de garde, adresse, représentants, ci-après dénommé « premier contractant »

Et d'autre part,

Nom du poste de garde, adresse, représentants, ci-après dénommé « second contractant »

Article 1^{er} : Le présent plan d'accord règle les droits et obligations des deux contractants en ce qui concerne les soins dispensés et l'utilisation adéquate des différentes possibilités de soins dans le cadre d'un poste de garde de médecine générale organisé pour la population d'une zone d'activité déterminée et cela uniquement dans le cadre de l'organisation de la garde de semaine. La zone d'activité de la coopération est indiquée de manière détaillée dans le dossier de demande envoyé à l'INAMI.

Article 2 : Les 2 contractants gèrent ensemble l'organisation de la garde de semaine au sein du poste de garde de médecine générale du premier/second contractant pour la population visée à l'article 1er. Les 2 contractants organisent cette garde de semaine selon les modalités fixées par l'INAMI, notamment en ce qui concerne : les heures d'ouverture et l'occupation du poste de garde de médecine générale, ainsi que les heures pendant lesquelles une garde mobile est éventuellement organisée et le nombre de médecins généralistes qui font des visites à domicile.

Article 3 : Le premier/second contractant s'engage à établir un rapport financier et un rapport d'activité conformément au modèle envoyé par l'INAMI. Celui-ci s'engage également en son nom propre et au nom du premier/second contractant à n'utiliser les moyens financiers versés par l'INAMI uniquement que pour les tâches décrites aux articles 1 et 2 de ce plan d'accord.

Article 4 : Les 2 contractants s'engagent à réaliser les objectifs suivants dans le cadre de l'exécution de leur mission :

- 1° disposer de la logistique médicale nécessaire permettant un traitement, sans référer systématiquement vers le service d'urgence le plus proche ;
- 2° disposer d'un accueil qui tient particulièrement compte de la composition linguistique de la population ;
- 3° conclure une convention avec un ou plusieurs hôpitaux de façon à pouvoir rapidement référer le patient si nécessaire ;
- 4° ne pas réclamer, aux patients traités dans le cadre de la garde de semaine, de suppléments sur les prix et honoraires réglementaires définis dans un accord ou une convention ;

- 5° développer des initiatives afin d'informer les patients sur les possibilités et les avantages du service de garde de semaine organisé et afin de mesurer la renommée du service de garde de semaine auprès de la population ;
- 6° garantir une accessibilité aisée du service de garde de semaine ;
- 7° prendre des mesures en rapport avec la sécurité des médecins généralistes, en particulier sur la route qui les conduit aux visites à domicile et lors de celles-ci ;
- 8° mettre sur pied une collaboration et une communication avec les autres dispensateurs de soins, en particulier les médecins généralistes agréés qui gèrent le dossier médical global des patients visés, et les services d'urgence des hôpitaux concernés ;
- 9° compte tenu de chaque cas individuel, encourager le patient autant que possible à se rendre au poste de garde. Cette sensibilisation du patient à se rendre au poste de garde sera examinée sur la base du rapport entre les visites à domicile et le nombre total de contacts ;
- 10° collaborer aux initiatives publiques visant l'organisation intégrée des soins non programmables, en particulier : l'implémentation de l'instrument 1733, le développement d'initiatives de collaboration entre les postes de garde et la concrétisation et la gestion des plans d'accords avec les services des urgences.

Article 5 : Si l'un des contractants ne respectent pas les obligations qui constituent l'objet de ce plan d'accord, l'autre contractant peut dénoncer le plan d'accord et suspendre les activités liées à celui-ci.

Article 6 : Pour tout litige concernant le présent plan d'accord, seuls les tribunaux de sont compétents.

Article 7 : Le plan d'accord entre en vigueur le/..../...., et cesse de produire ses effets le/..../... ou le plan d'accord est fixé pour une durée de ans.

Établi en deux exemplaires originaux à, le/..../....

Chaque partie reconnaît avoir reçu l'original qui lui est destiné.

Pour le premier contractant

Pour le second contractant

Nom, prénom, signature du responsable

Nom, prénom, signature du responsable

Garde de semaine : nombre de véhicules

<u>Détails Coefficient "N véhicules"</u>		
Pour 2 Postes de garde (en coop ou sur 1 projet)	<u>Etape 1</u>	<u>Etape 2</u>
1. Nombre d'habitants (= X)	X/122302 habitants	(Somme des 2 coefficients/2) = "N" Véhicules
2. Superficie totale (km²) (= Y)	Y/650,67 km ²	
Pour 3 Postes de garde ou + (en coop ou sur 1 projet)	<u>Etape 1</u>	<u>Etape 2</u>
1. Nombre d'habitants (= X)	X/122302 habitants	(Somme des 2 coefficients/2) = "N" Véhicules
2. Superficie totale (km²) (= Y)	Y/976 km ²	

<u>Nombre de véhicules utilisés en semaine</u>	
<u>Valeur de N</u>	<u>Nombre de véhicules en semaine</u>
Entre 0,5 et 1,00	1 véhicule/chauffeur FULL TIME (56h)
Entre 1,00 et 1,50	1 véhicule/chauffeur FULL TIME (56h) + 1 véhicule/chauffeur PART TIME (20h)
Entre 1,50 et 2,00	2 véhicules/chauffeurs FULL TIME (56h)
Entre 2,00 et 2,50	2 véhicules/chauffeurs FULL TIME (56h) + 1 véhicule/chauffeur PART TIME (20h)
Entre 2,50 et 3,00	3 véhicules/chauffeurs FULL TIME (56h)
Entre 3,00 et 3,50	3 véhicules/chauffeurs FULL TIME (56h) + 1 véhicule/chauffeur PART TIME (20h)
Entre 3,50 et 4,00	4 véhicules/chauffeurs FULL TIME (56h)
Entre 4,00 et 4,50	4 véhicules/chauffeurs FULL TIME (56h) + 1 véhicule/chauffeur PART TIME (20h)
Entre 4,50 et 5,00	5 véhicules/chauffeurs FULL TIME (56h)
Entre 5,00 et 5,50	5 véhicules/chauffeurs FULL TIME (56h) + 1 véhicule/chauffeur PART TIME (20h)

Garde de semaine : nombre de PMG ouvert

<u>Détails Coefficient "N de postes de garde"</u>		
	<u>Etape 1</u>	<u>Etape 2</u>
1. Nombre d'habitants (= X)	X/366907 habitants	(Somme des 2 coefficients/2) = "N" PMG
2. Superficie totale (km²) (= Y)	Y/976 km ²	

<u>Nombre de postes de garde ouvert en semaine</u>	
<u>Valeur de N</u>	<u>Nombre de postes de garde ouvert en semaine</u>
Entre 0,00 et 1,20	1 poste de garde ouvert en semaine
Entre 1,20 et 1,50	2 postes de garde ouvert en semaine
Entre 1,5 et 2,00	3 postes de garde ouvert en semaine
Entre 2,00 et 3,00	4 postes de garde ouvert en semaine
Entre 3,00 et 4,00	5 postes de garde ouvert en semaine

Postes de garde de médecins généralistes		GARDE DE SEMAINE	
Caractéristiques poste de garde	FULL TIME	PART TIME	
Heures d'ouverture - Semaine	56	20	
Heures d'ouverture - Week-end	0	0	
Heures garde roulant - Semaine	56	20	
Heures garde roulant - Semaine - soirée (18h à 23h)	20	20	
Heures garde roulant - Semaine - nuit (23h à 8h)	36	0	
Nombre d'heures accueil	56	20	
Transport: type	Interne/Externe	Interne/Externe	
Surface du territoire d'activité	à définir	à définir	
Nombre d'habitants	à définir	à définir	
Date de commencement de la garde de semaine	à définir	à définir	
Perception centrale/tiers payant général	à définir	à définir	

Données Poste de garde	2022	2023
Nombre de consultations en garde de semaine	à déclarer	à déclarer
Nombre de visites en garde de semaine	à déclarer	à déclarer
Nombre de médecins qui participent à la garde de semaine	à déclarer	à déclarer

		Note CNMM 2021/059	FULL TIME	PART TIME
FONCTIONNEMENT		Transport Externe + forfait "Autres frais" à 2500 € -> 2021	Transport Externe + forfait "Autres frais" à 2500 € -> 2022	Transport Externe + forfait "Autres frais" à 2500 € -> 2022
Frais opérationnels		12.000,00 €	12.190,00 €	4.353,57 €
	Matériel de bureau			
	Sensibilisation	2.500,00 €	2.500,00 €	892,86 €
	Téléphone + Fax + Internet			
	Secrétariat social			
	Location + Eau, électricité et gaz	5.500,00 €	5.610,00 €	2.003,57 €
	Entretien	4.000,00 €	4.080,00 €	1.457,14 €
Coordination - Administration		20.683,49 €	21.097,16 €	7.534,70 €
	Coordination	12.386,18 €	12.633,90 €	4.512,11 €
	Collaborateur administratif	8.297,31 €	8.463,26 €	3.022,59 €
Salaires accueil		94.284,40 €	96.170,09 €	34.346,46 €
Transport		96.096,00 €	98.017,92 €	35.006,40 €
Dépenses non comptabilisées		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Autres rubriques reprises pour le budget WE			
	Produits pharmaceutiques + matériel médical			
	Catering			
	Amortissements (autres que du hardware)			
	Indemnités de gestion			
	Personnel soignant			
	Frais de représentation			
	Équipement de la salle de consultation			
	Frais bancaires			
Total		223.063,89 €	227.475,17 €	81.241,13 €

Conformément aux règles de financement établies pour le week-end, une augmentation de 2% a été établie pour 2022 sur les rubriques indiqués en jaune